



QUELLE EAU BOIRE DEMAIN?

CDD DU GRAND DOLE ET PAYS DOLOIS
INTERBIO FRANCHE-COMTÉ
13 MARS 2013
DOLE

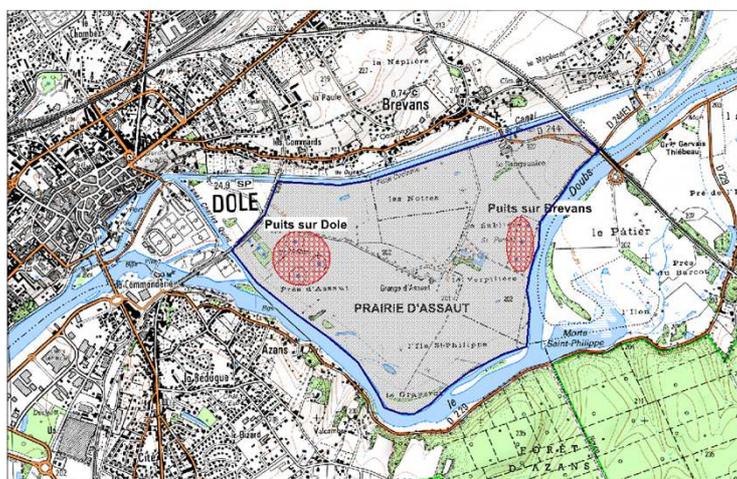
Prairie d'Assaut, ou « comment une collectivité peut-elle aller plus loin que la simple réglementation ? »

Jean-Claude Wambst, Maire de Dole




GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

LA PRAIRIE D'ASSAUT : 2 arrêtés AEP portent à DUP
l'instauration des périmètres de protection de captage exploités
par la ville de Dole et le SIERD.



La ville de Dole travaille avec les agriculteurs depuis près de **20 ans** à la protection de la qualité de l'eau potable :

- Objectifs : Concilier agriculture et protection de la ressource en eau.
- Moyen :
 - Engager un partenariat avec les agriculteurs (mise en place d'actions)
 - Engager un partenariat avec la Chambre d'agriculture (accompagnement)

UN SYSTÈME DE CONVENTIONNEMENT

- **UNE CONVENTION TRIPARTITE** impliquant la ville, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole et les 4 exploitations agricoles depuis 1993
- **Une convention** entre la Ville de Dole, le SIERD et la Chambre d'agriculture pose les termes d'une mission d'assistance technique pour développer des pratiques culturales favorables à la qualité de l'eau.

LES ENGAGEMENTS DE LA CONVENTION AVEC LES AGRICULTEURS

- La **couverture hivernale des terres** (257 €/ha/an)
- La **récolte anticipée du maïs** (18 €/ha/an)
- Le **maintien en herbe des surfaces** (122 €/ha/an)
- L'introduction de surfaces toujours en herbe (300 €/ha l'année d'implantation)
- Pas d'herbicide de la famille des triazines
- La recherche et le développement d'alternatives au désherbage chimique (sans compensation).
- Des bandes enherbées de 10 mètres de large sur les parcelles en bordure de Doubs (sans compensation).

- Pas d'utilisation de semences de maïs Cruiser, ou toute autre semence enrobée de pesticide volatile, si le risque de présence de taupins n'est pas avéré (sans compensation).
- **Pas de désherbage du maïs en pré-levée** afin de réduire les apports de produits phytosanitaires.
- Pas de semis d'Organismes Génétiquement Modifiés

EXPLOITATIONS ET ASSOLEMENT SUR LA PÉRIODE 2006-2012

4 exploitations représentant un ensemble de **198 ha**

Superficie de terre en prairie : Moyenne : 110.21 ha

Minimum : 106.3 ha (2006)

Maximum : 113.61 ha (2007)

Superficie de terre en maïs : Moyenne : 68.93 ha

Minimum : 59.59 ha (2007)

Maximum : 75.3 ha (2010)

Superficie de terre en autres céréales : Moyenne : 19.25 ha

Minimum : 15.09 ha (2010)

Maximum : 27.33 ha (2007)

FERTILISATION AZOTÉE ET PHOSPHO-POTASSIQUE

RÉSULTAT 2010-2011 :

FERTILISATION AZOTÉE

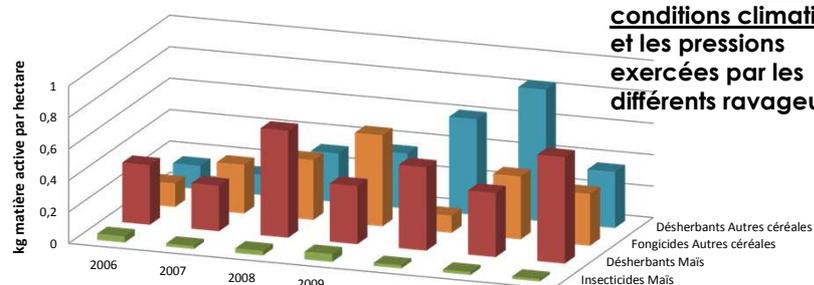
Niveau moyen d'apport d'azote minéral toutes surfaces confondues est de **70 unités/ha**, contre un apport théorique de 89 UN/ha

FERTILISATION PHOSPHO-POTASSIQUE

Niveau moyen d'apport - principalement sous forme organique - toutes surfaces confondues est de **25 unités/ha de phosphore et de 11 unités/ha de potasse**

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Quantité annuelle de matières actives sur les cultures



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Insecticides Mais	0,04	0,02	0,03	0,05	0,02	0,019	0,016
Désherbants Mais	0,38	0,29	0,68	0,37	0,53	0,408	0,676
Fongicides Autres céréales	0,15	0,31	0,38	0,58	0,11	0,4	0,33
Désherbants Autres céréales	0,15	0,13	0,31	0,35	0,61	0,839	0,357

La quantité des produits, en kg de matière active par hectare, **varie au cours des années, selon les conditions climatiques et les pressions exercées par les différents ravageurs.**

Quantité moyenne annuelle de matières actives :

- Sur les prairies : pas de produits phytosanitaires
- Sur maïs : 0.45 kg/ha de désherbants
et 0.032 kg d'insecticides
- Sur les autres cultures : 0.29 kg/ha de désherbants
et 0.31 kg de fongicides

Pas de fongicides sur le maïs, pas d'insecticides sur les céréales, et inversement.

Pas de produits phytosanitaires sur l'herbe.

L'utilisation des produits phytosanitaires est globalement stable, à des doses inférieures aux doses homologuées.

⇒ On assiste à une rationalisation de l'usage des produits.

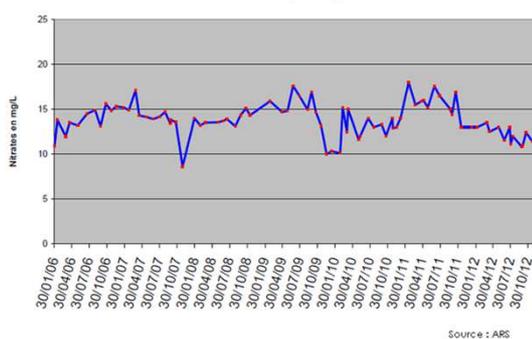
Les exploitants ont obtenu leur **certification « Certiphyto »**

QUALITÉ DE L'EAU

Puits Pasquier, Guenière, Landon de la prairie d'assaut :

Une variation interannuelle entre 10 et 17 mg/litre depuis 2006, ce qui reste donc largement en dessous de la norme européenne (50mg/litre).

Figure 4 : Evolution des concentrations en nitrates pour les puits de Le Pasquier, Guenières, Landon de la prairie d'Assaut de 2006 à 2012, en mg/L.



Source : ARS

Puits de Brevans de la prairie d'assaut

Une variation interannuelle entre 2 et 10 mg/litre depuis 2006.

CONCLUSION

- Les pratiques agricoles sont globalement en cohérence avec la protection de la qualité de l'eau.
 - Maintien de la surface en herbe (mais pas de nouvelle parcelle)
 - Couverture hivernale des sols systématique
 - Restriction des intrants
- La potabilité de l'eau est de bonne qualité.
- Des améliorations sont possibles, les agriculteurs y travaillent progressivement : réduction des intrants, recherche de solutions alternatives par la mécanisation et l'agronomie.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

